



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral des migrations ODM

APPEL D'OFFRES

Exploiter le potentiel des migrants - Formations de rattrapage

Invitation à déposer une offre

1. Contexte de l'appel d'offres

L'intégration professionnelle des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail est, depuis de nombreuses années, peu élevée. Ces chiffres sont souvent repris dans les médias et des explications satisfaisantes font actuellement défaut. Dans ce but, l'Office fédéral des Migrations (ODM) a lancé deux études en 2011.

La première étude porte sur les explications possibles du bas taux d'intégration professionnelle des réfugiés et des admis provisoires et son évolution dans le temps. Celle-ci, confiée aux bureaux KEK de Zürich et B,S,S de Bâle, est actuellement en cours.

La seconde étude « **Exploiter le potentiel des migrants** », dont il s'agit ici, concerne la **reconnaissance des diplômes, des acquis et des expériences professionnelles** et son accessibilité aux réfugiés et aux personnes admises à titre provisoire qualifiés. Dans ce cadre, une étude préliminaire¹ et un guide² à l'intention des migrants et des personnes qui les encadrent ont été rédigés par le bureau KEK de Zürich en 2011.

- a) **L'étude préliminaire** présente les procédures qui traitent ces questions, la manière dont les conditions générales et les compétences sont réglementées et dans quelle mesure ces dernières sont adaptées aux réfugiés reconnus et aux personnes admises à titre provisoire hautement qualifiés.
- b) **Le Guide „Procédure des structures existantes pour la reconnaissance des diplômes, des acquis, des expériences professionnelles“** est un guide interactif, en allemand et en français, à l'intention des migrants et des personnes qui les encadrent. Il est disponible sur la page <http://www.bfm.admin.ch/content/dam/data/migration/integration/leitfaden-erkennung-diplome-f.pdf>

Ces travaux s'inscrivent dans les mesures d'encouragement à l'intégration des réfugiés et des admis provisoires, selon le Plan d'intégration du Conseil fédéral et corroborent les recommandations du rapport de l'OCDE « L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en Suisse » publié le 14 février 2012. Ce projet pilote s'inscrit également dans les discussions du Conseil fédéral sur la future loi sur la formation continue.

¹ Annexe 1: Vorstudie „Potenziale nutzen – Pilotprojekt Nachholbildung“

² Annexe 2: Guide „Procédure des structures existantes pour la reconnaissance des diplômes, des acquis, des expériences professionnelles“

2. Objet de l'appel d'offres

La prise en compte et l'utilisation des qualifications et des compétences acquises à l'étranger s'avèrent souvent restreintes étant donné que les diplômes étrangers, les acquis de l'expérience ou les activités professionnelles ne sont pas reconnus, voire peu connus en Suisse. En outre, il est souvent difficile de déterminer si les qualifications acquises à l'étranger répondent aux normes suisses correspondantes dans les domaines de l'éducation, de la formation et du marché du travail.

Pour faire suite aux résultats de l'étude préliminaire, l'ODM a décidé de lancer le projet pilote « **Exploiter le potentiel des migrants : Formations de rattrapage** ». Ce projet pilote, qui concerne les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire, vise d'une part à permettre et faciliter l'accès aux procédures existantes par des conseils spécialisés, d'autre part à en améliorer et à en assurer l'utilisation par un coaching individuel.

Le but visé par l'ODM est que les réfugiés reconnus et les personnes admises à titre provisoire hautement qualifiés puissent exercer, en Suisse, une profession / fonction adaptée à leur niveau de formation et / ou à leur activité professionnelle acquise dans leur pays d'origine et qu'ainsi, leurs chances d'être correctement intégrés sur le marché du travail soient accrues. Sont considérées comme hautement qualifiées les personnes appartenant aux groupes cibles suivants :

- **Groupe cible 1** : personnes avec un diplôme du degré secondaire II (formation professionnelle) ;
- **Groupe cible 2** : personnes avec un diplôme d'une haute école (diplôme d'une haute école spécialisée) ;
- **Groupe cible 3** : personnes avec cursus universitaire (diplôme universitaire) ;
- **Groupe cible 4** : personnes sans diplôme formel, mais qui, en raison du type et de l'ampleur des activités professionnelles exercées dans leur pays d'origine, disposent de compétences adaptées au marché du travail³.

3. Projet en deux phases

Les expériences professionnelles et la formation des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire ne sont pas relevées au cours de la procédure d'asile ou de l'attribution aux cantons, et ne le sont pas systématiquement lors de l'affectation aux mesures d'encouragement. Par conséquent, il est difficile d'évaluer clairement la taille et la composition du groupe cible pouvant être désigné de hautement qualifié au sens de ce qui précède.

Le projet « Exploiter le potentiel : Formations de rattrapage » se divise en deux phases.

³ Annexe 3 : les 4 groupes cible

3.1 Phase I - Collecte des données

Dans le but d’obtenir les renseignements nécessaires, une collecte systématique des données de toutes les personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) appartenant au groupe de réfugiés reconnus et à celui des personnes admises à titre provisoire est effectuée lors de la remise du permis (B/F) par les institutions mandatées. La collecte se déroule sur trois mois. L’instrument fixé (fichier excel)⁴ permet de saisir, puis de consigner les données nécessaires. La phase I fournit les bases permettant de composer l’échantillon de la phase II.

3.1.1 Planification de la phase I

QUAND	QUI	QUOI
07.05.2012	ODM	invitation au dépôt des offres
06.08.2012	Organisation mandatée	dépôt des offres et du budget de la phase I
01.09.2012	ODM	accord pour débiter la phase I « Collecte des données »
15.09 au 15.12.2012	Organisation mandatée	réalisation de la phase I
31.10.2012	Organisation mandatée	message à l’ODM sur l’état d’avancement de l’analyse (6 semaines après le lancement de l’analyse) selon formulaire ODM
15.12.2012	Organisation mandatée	- fin de la phase I (collecte des données) - remise des données à l’ODM
15.01.2013	Organisation mandatée	- proposition concernant la composition des échantillons de la phase II à l’ODM : réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire hautement qualifiés, conformément aux groupes cibles 1 à 4 - offre détaillée et budget pour les forfaits par personne (« FP ») de la phase II (conseil + coaching).

3.2 Phase II - Etudes et suivis de cas

Dans la phase II, il est prévu de vérifier dans la pratique l’adéquation des procédures au groupe cible des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire hautement qualifiés (échantillon issu de la phase I). Pour atteindre le but prévu (intégration « équivalente » sur le marché du travail), d’éventuelles autres mesures de rattrapage devront être prévues et organisées dans le cadre de la phase II.

Le financement accordé par l’ODM pour cette phase concerne l’accompagnement, le coaching et le suivi des personnes qui feront partie de l’échantillon.

Les mesures à mettre sur pied, les formations complémentaires ou de rattrapage seront normalement financées par le biais du forfait d’intégration ou d’autres sources de financement.

⁴ Annexe 4 : Instrument de relevé des données

3.2.1 Planification de la phase II

Les offres pour la phase II seront déposées à l'ODM le 15.01.2013.

La phase II du projet pilote sera lancée au début de l'année 2013 pour 5 ans au maximum. La planification exacte sera déterminée en fonction des résultats intermédiaires d'octobre 2012.

4 Conditions pour déposer une offre

Les offres seront déposées auprès de l'ODM en deux temps. Sont habilités à déposer une offre, les organisations susceptibles d'assurer les deux phases du projet-pilote « Exploiter le potentiel des migrants – Formations de rattrapage » qui répondent aux exigences mentionnées ci-dessous.

Le contenu de la première offre à déposer jusqu'au 6 août 2012 devra comprendre tous les éléments mentionnés (pt 5) pour la phase I et la phase II.

La masse critique de 50 relevés dans la phase I doit être garantie dans le délai imparti de 3 mois, pour permettre une cohérence et représentativité dudit échantillon.

Le contenu de la seconde offre à déposer jusqu'au 15 janvier 2013 comprendra les éléments de la phase II figurant au pt 6.

Seront prises en considération les offres présentant

- Une masse critique suffisante de relevés dans le temps imparti qui débouche sur
- La possibilité de former un échantillon représentatif (nationalité, âge, sexe, formation) susceptible de constituer les 4 groupes cibles nécessaires (v. pt. 2 et annexe 3)
- L'ancrage et la pérennité de l'institution
- La proximité des structures de formation
- Des ressources suffisantes et du personnel formé (pour les deux phases du projet pilote) ayant
 - Une bonne connaissance et des contacts avec le réseau socioéconomique
 - La connaissance et l'accès aux procédures de reconnaissance
 - La capacité d'accéder et de mettre sur pied les mesures de rattrapage nécessaires

5 Exigences relatives au premier dépôt d’offres (délai au 06.08. 2012)

L’offre comprendra les éléments suivants :

5.1 Phase I

- L’organisation du relevé des données
- Les prestations et le budget du relevé des données (traduction interculturelle incluse)
- Le coût moyen d’un relevé, selon la démarche proposée
- La garantie que lors de la remise des permis aux nouveaux arrivants, les informations requises sont collectées et conservées de manière appropriée (conformément à la protection des données)
- La façon dont est réglementée la collaboration avec l’autorité cantonale responsable de l’octroi des permis B et F
- La désignation de la / des personnes responsables de la collecte des données dans l’organisation ; ses / leurs qualifications

La collecte des données sera obligatoirement effectuée avec l’instrument de relevé des données mis à disposition. Avant de reporter les données requises, dans le questionnaire, il s’agira de déterminer au préalable à quel groupe cible appartient la personne interrogée et de clarifier oralement les questions à poser.

5.2 Phase II

- Prestations des conseils spécialisés et du coaching des personnes appartenant aux 4 groupes cibles afin de garantir un accès à court et moyen terme conformément au « Guide... », (cf. quatre parcours CFC et AFP)⁵
 - à la procédure la mieux adaptée
 - une aide à l’obtention des diplômes nécessaires
 - à un diplôme professionnel pour adultes
 - à une intégration « équivalente » sur le marché du travail (groupe cible 4)
- Les combinaisons possibles des offres de conseil spécialisé et de coaching avec d’autres offres afin que les groupes cibles 1 à 3 puissent accéder aux offres des structures existantes.
- La garantie que les conseils spécialisés/le coaching soient réalisés pendant toute la durée du processus d’intégration individuel par la même personne ou organisation.
- Les qualifications dont dispose/nt cette/s personne/s.

⁵ Annexe 5 : Diplômes professionnels pour adultes : quatre parcours CFC et AFP

6 Exigences relatives au second dépôt d’offres (délai au 15.01.2013)

L’offre comprendra les éléments suivants :

- L’organisation de la phase II
- La concrétisation des prestations selon la première offre
- La concrétisation des combinaisons possibles selon la première offre
- Le budget des conseils spécialisés et du coaching
- Le coût moyen (forfait par personne « FP ») des conseils spécialisés / coaching selon le tableau ci-dessous

coût moyen FP	
	FP 1 : reconnaissance de diplômes professionnels étrangers (secondaire II) sans mesure de compensation ou attestation de niveau (secondaire II)
	FP 2 : reconnaissance de diplômes professionnels avec mesure de compensation (secondaire II)
	FP 3 : reconnaissance de diplômes d’une haute école spécialisée
	FP 4 : recommandation de reconnaissance de diplômes d’une haute école spécialisée étrangère (diplômes universitaires)
	FP 5 : formation professionnelle initiale (avec contrat d’apprentissage)
	FP 6 : formation professionnelle initiale raccourcie (avec contrat d’apprentissage)
	FP 7 : procédure de qualification pour adultes (sans contrat d’apprentissage)
	FP 8 : validation des acquis de l’expérience : phases 1 à 5 + formation complémentaire
	FP 9 : intégration adéquate des personnes sans diplôme (groupe cible 4) sur le marché du travail

Important

Phase I

A la suite du premier dépôt d’offres, une réunion sera organisée par l’ODM avec les porteurs de projets. L’indemnisation du relevé des données se fera sur la base de forfaits par relevé. Les forfaits devront être consolidés et harmonisés entre les différents partenaires, après discussion entre l’ODM et les organisations mandatées.

Phase II

Pour participer à la phase II du projet pilote, il faut obligatoirement avoir participé à la phase I. Il n’est à ce jour pas défini combien d’organisations participeront aux deux phases du projet-pilote. Le choix des organisations participant à la phase II se fera sur la base des résultats de la phase I, de la qualité de la seconde offre et du nombre de relevés. Il sera communiqué directement aux porteurs de projets.

7 Délais de dépôt des offres

Les premières offres des organisations intéressées doivent parvenir sous une forme écrite **jusqu’au 6 août 2012** à l’adresse postale :

Office fédéral des Migrations
Division Intégration
Alexandra Clerc
Quellenweg 6
3003 Bern Wabern

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus par mail à l’adresse alexandra.clerc@bfm.admin.ch ou au N° de téléphone 031 325 85 60.

Les secondes offres des organisations/cantons intéressés doivent parvenir sous une forme écrite **jusqu’au 15 janvier 2013** à la même adresse.

Annexes

1. Etude préliminaire „ Exploiter le potentiel des migrants: formations de rattrapage“
2. Guide « Procédure des structures existantes pour la reconnaissance des diplômes, des acquis, des expériences professionnelles »
3. 4 groupes cibles
4. Instrument de relevé des données
5. Diplômes professionnels pour adultes : quatre parcours CFC et AFP
6. Les 22 domaines professionnels et sous-domaines selon Zihlmann